

LEGISLATURE 2011 – 2016

PROCES-VERBAL no 14

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 1^{er} mai 2013 à 20 h 15
à la Maison Hugonin

Présidence : M. Alain Pakula

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal N° 13 de la séance du 20 mars 2013
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
- 3.1. Développement du postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) « Fiat Lux »
- 3.2. Développement de la motion de M. Roland Chervet (PDC+I) « Sécurisation de la Grand-Rue »
4. Préavis :
 - 4.1. Préavis municipal N° 3/2013 – Intégration des Services de défense contre l'incendie et de recours Pèlerin, Pléiades, Riviera et Montreux-Veytaux dans l'Association de communes Sécurité Riviera et modification des Statuts y relatifs
 - 4.2. Préavis municipal N° 4/2013 – Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales
 - 4.3. Préavis municipal relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2012
 - 4.4. Préavis municipal N° 5/2013 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles
 - 4.5. Préavis municipal N° 6/2013 - Gestion et comptes 2012 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
 - 4.6. Préavis municipal N° 7/2013 – Gestion et comptes 2012 du Fonds culturel Riviera
5. Rapports :
 - 5.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 24/2012 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 140'000.-- pour la construction d'une chambre brise énergie avec rejet dans le ruisseau de Sully et pour des mesures d'amélioration du ruisseau de Sully
 - 5.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 2/2013 - Demande de crédit de Fr. 106'000.-- pour la rénovation de la cuisine et de l'office du restaurant de l'Escale
6. Communications municipales
7. Propositions individuelles et divers

Appel

72 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Anne-Marie Arnaud – Michel Bonvoisin – Willy Bühlmann – Fabrice Donatantonio – Luigi Gambardella – Daniel Meyer – David Meyer – Nicolas Mattenberger – Pierre-André Oberson – Léonie Papp – Didier Stauber – Isabelle Wenger

Absent(e)s : Michel Culand

M. le Président ouvre la 6^{ème} séance de l'année 2012-2013 – 14^{ème} séance de la législature – en saluant les personnes présentes, la presse et le public, qu'il remercie de s'être déplacé pour suivre nos travaux. Il souhaite que les débats soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel.

Ordre du jour

M. le Président indique qu'il y a lieu d'ajouter les points suivants :

- 3.3. Interpellation de Mme S. Conod sur la communication municipale n° 7/2013
- 3.4. Interpellation de Mme E. Wyss concernant l'externalisation de la gérance communale
- 6.1. Communication municipale no 7/2013 – Externalisation de la gérance communale

Il émet le vœu que celles et ceux qui souhaitent déposer une interpellation lui communiquent leur texte, ou du moins le titre de celui-ci, au minimum la veille de la séance du Conseil.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté tel que complété.

1. Adoption du procès-verbal N° 13 de la séance du 20 mars 2013

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 20 mars 2013 est adopté à une très large majorité (deux abstentions)**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau du Conseil communal

- M. le Président présente les condoléances du Conseil à Mme T. Aminian, municipale, qui a eu le chagrin de perdre sa maman récemment. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence
- La sortie du Conseil communal aura lieu ce samedi. Départ à 8h45 de la place des Terreaux
- Les prochaines votations fédérales sont fixées au dimanche 9 juin 2013
- La séance du Conseil communal du mois de juin se tiendra à 19h00 à la Maison Hugonin

3. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

3.1. Développement du postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) « Fiat Lux »

Le texte de ce postulat est le suivant :

« Comme chacun le sait, le Conseil fédéral a pris la décision stratégique de sortir à terme du nucléaire. Une telle décision n'est pas un principe abstrait, mais va obliger chacune de nos autorités à trouver des mesures de substitution. Ces mesures vont aller dans deux sens :

- d'une part, le développement de sources d'énergie alternatives, si possible renouvelables ;
- d'autre part, une diminution souhaitée de la consommation énergétique globale par divers moyens.

Toutefois, et malgré les bonnes intentions manifestées par les différents acteurs politiques et économiques, la consommation électrique globale ne cesse d'augmenter. Et en matière d'éclairage public, il est aujourd'hui incontesté qu'une revue des systèmes d'éclairage permettrait de réaliser de substantielles économies, non seulement en matière de consommation électrique, mais également sur un plan purement financier.

Plusieurs acteurs actifs dans le domaine de l'éclairage public ont mis en place des programmes d'assainissement qui portent leurs fruits. A titre d'exemple, et d'ici 2015, le Groupe E va consacrer 9 millions de francs pour aider financièrement les communes à assainir leur éclairage public. En participant à ce programme, les localités desservies par Groupe E pourraient économiser 10 millions de kilowattheures ou 40% d'électricité par année, rien qu'en rénovant et en réduisant la puissance de leurs luminaires (voir <http://www.groupe-e.ch/news/20110712/premier-bilan-positif-pour-le-programme-eclairagepublic>).

Si le motionnaire n'a pas pu obtenir des statistiques précises sur la ville de La Tour de Peilz, il a pu récolter les données des communes voisines (voir le site www.topstreetlight.ch), à savoir :

- Pour Vevey, la consommation électrique globale pour l'éclairage public en 2012 a été de 1'458.5 MW, soit une consommation spécifique par km de 28,6 MW par année. La norme idéale situe la consommation spécifique annuelle à 12 MW par km, soit un potentiel d'économie de 58 % correspondant à une économie de 845.9 MW par année ;

- Pour Montreux, la consommation électrique globale pour l'éclairage public en 2011 a été de 1'522'000 MW, soit une consommation spécifique par km/a de 17.8 MW. La norme idéale situe la consommation annuelle spécifique à 12 MW / km, soit un potentiel d'économie de 32 % correspondant à 496'172.9 MW par année.

La diminution de la consommation passe en particulier par des investissements dans de nouveaux produits moins gourmands en énergie. Plus particulièrement, et s'agissant des questions d'éclairage, le développement de l'éclairage à base de LED est désormais considéré par tous comme la solution d'éclairage du futur, que ce soit pour les besoins privés des particuliers et des entreprises, mais également pour l'éclairage public. On estime que, dans les années à venir, les LED supplanteront un peu partout d'autres sources lumineuses. C'est ainsi que les premiers systèmes d'éclairage public à LED sont déjà en service dans certaines villes (Landquart, Lugano, etc.).

Dans ce cadre, l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E), en collaboration avec certaines compagnies électriques, a établi des recommandations à l'attention des autorités communales et des exploitants de réseaux d'éclairage. Ces recommandations sont disponibles sur le site www.energieeffizienz.ch.

Il ressort de ces recommandations que l'éclairage public à base de LED est manifestement une solution d'avenir qui présente les avantages suivants :

1. Grande efficacité énergétique
2. Longue durée de vie
3. Bonne réglabilité (lumière immédiate, bon réglage du flux)
4. Lumière blanche avec un bon rendu des couleurs
5. Lumière dirigée avec une faible dispersion

L'éclairage LED offre ainsi une alternative très intéressante dans les cas suivants :

- Remplacement de la totalité d'un système d'éclairage (candélabres et luminaires) ;
- Remplacement de luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure ;
- Chemins pédestres et pistes cyclables : pour les puissances utilisées ici, les lampes au sodium haute pression sont généralement surdimensionnées ;
- Puissances pour lesquelles les lampes au sodium haute pression sont sous ou surdimensionnées (ces lampes ne sont disponibles que dans quelques puissances prédéterminées) ;
- Applications réclamant une belle couleur de lumière (éclairage d'un cœur villageois, d'une place, etc.) ;
- Eclairage d'espaces devant être protégés d'une dispersion lumineuse ;
- Eclairages impliquant des connexions / déconnexions fréquentes (p. ex. accès à des bâtiments avec détecteurs de mouvement).

Par contre, un éclairage LED semble (encore) peu approprié dans les cas suivants :

- Remplacement de nouveaux luminaires équipés de lampes au sodium haute pression (de moins de 10 ans d'âge) : les économies d'électricité sont faibles, voire inexistantes, pour des coûts d'investissement élevés.
- Eclairage de vastes surfaces telles que rues larges, terrains de sport ou places nécessitant un éclairage intense.

Actuellement, 1300 luminaires assurent l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de La Tour-de-Peilz. L'éclairage public de notre commune comporte divers systèmes :

- Tubes à incandescence
- Lampes à vapeur de mercure, à remplacer d'ici 2015, la fabrication de telles ampoules n'étant assurée
- Lampes conventionnelles

Depuis plusieurs années, diverses mesures ponctuelles semblent avoir été prises en matière d'éclairage public dans notre commune. Des anciens luminaires de forte puissance ont été remplacés par des luminaires moins gourmands en énergie. Le canton s'est également manifesté pour imposer la mise aux normes européennes de certains éclairages, notamment à la hauteur des passages piétons sur la Grand-Rue.

Il est cependant évident qu'il est dans l'intérêt de notre commune d'avoir une vision claire et globale des potentiels d'économie qui manifestement existent, si l'on en croit les données disponibles pour les communes voisines.

Il apparaît ainsi que notre Municipalité devrait étudier de manière globale la question de l'amélioration progressive et planifiée de son système d'éclairage public, en vue non seulement de la nécessité d'assainir les luminaires qui ne sont plus aux normes, mais également de profiter pleinement et progressivement des potentiels liés aux nouvelles technologies d'éclairage qui permettent d'envisager non seulement de substantielles économies d'énergie (et d'argent !), mais également d'améliorer grandement la qualité de l'éclairage et diminuer sensiblement la pollution lumineuse.

C'est la raison d'être du présent postulat, par lequel le soussigné souhaite inviter la Municipalité :

- à faire un état global des divers systèmes d'éclairage public sur notre commune en fonction de chaque zone ;
- à identifier sur cette base les potentiels d'amélioration sur chaque zone par la mise en place de nouveaux systèmes d'éclairage, notamment (mais pas exclusivement) à base de LED et/ou la prise d'autres mesures d'économies ciblées (réduction d'éclairage à certaines heures, déconnexion totale ou partielle dans certaines zones, etc.) ;
- à chiffrer les coûts d'investissements nécessaires à la mise en place de ces améliorations et les retours sur investissement espérés (économies d'énergie, économies liées à une plus grande durée de vie, etc.) ;
- à établir un véritable plan lumière permettant de planifier ces investissements sur les prochaines années, avec un objectif d'une mise aux normes complète d'ici 2020.

Je demande que le présent postulat soit renvoyé à une commission pour statuer sur sa prise en considération. »

M. J.-Y. Schmidhauser remarque qu'il a déposé un postulat qui vise à supprimer peut-être des lampadaires, alors que la motion qui suit vise à en ajouter... Espérons que les deux propositions seront compatibles ! Au départ, il n'avait aucune idée concernant l'éclairage public, si ce n'est qu'il en bénéficie comme tout un chacun. Mais il a trouvé sur internet une foule d'informations extrêmement intéressantes qui montrent qu'il existe aujourd'hui de très forts potentiels d'économie et d'amélioration de l'éclairage public. Des normes existent, des recommandations sont faites, des programmes sont mis en place par les fournisseurs d'énergie afin de favoriser les investissements dans ce domaine. L'idée de ce postulat est d'inviter la Municipalité à étudier toute cette documentation dans le but bien sûr de faire des économies d'énergie, mais aussi d'argent.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins de l'assemblée soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, **ce postulat est transmis à une commission ainsi composée :**

| | | |
|---------------------|-------------------|--|
| <u>Présidence :</u> | VERTS | Geneviève Pasche |
| <u>Membres :</u> | LIBERAL-RADICAL | Raoul Baud – Didier Carron |
| | SOCIALISTE | Jean-Yves Schmidhauser – Raphaël Onrubia |
| | UDC | Nicolas Fardel |
| | PDC+ Indépendants | Jean-Pierre Schwab |

3.2. Développement de la motion de M. Roland Chervet (PDC+I) « Sécurisation de la Grand-Rue »

Le texte de cette motion est le suivant :

« Les travaux de la Grand-Rue sont pratiquement terminés. La circulation sur cette rue va donc être rétablie comme auparavant mais sans les installations de signalisation pour les deux passages piétonniers de la Place du Temple et de la Rue St-Théodule.

Ce fait provoque aujourd'hui l'insatisfaction de nombreux piétons boélants qui n'osent se risquer à traverser la Grand-Rue sans être sûrs que l'automobiliste les a vus. De même, l'automobiliste n'est pas certain que les piétons qui déambulent ou discutent sur le trottoir ne vont pas se lancer à l'improviste sur un passage non protégé. Ce problème est encore plus marqué par mauvais temps et de nuit car même les clignotants jaunes ont disparu.

Notre traversée de ville fait partie de l'axe routier Corseaux-Villeneuve sur lequel les communes ont toutes installé des feux de protection des passages piétons.

L'augmentation de la population provient notamment des hauts de la commune et le parking souterrain des Anciens Fossés va s'ouvrir prochainement. De plus, les nouveaux transports publics qui desservent les hauts de la commune et les communes avoisinantes déversent leurs usagers sur la Grand-Rue. Ces gros véhicules masquent également le passage individuel des piétons aux conducteurs. Le nombre de personnes qui devront traverser notre Grand-Rue pour aller chez les commerçants, au théâtre, au château, au port, au bord du lac, va augmenter sensiblement. Les collèges se trouvent au centre-ville et les enfants doivent aussi traverser cet axe pour aller à la plage ou au Musée du jeu.

Afin d'éviter que notre ville devienne une cité-dortoir, il est important d'améliorer les conditions de vie à l'intérieur de la localité pour que les habitants utilisent les avantages situés au-dessous de l'axe est-ouest.

Aujourd'hui, l'incertitude règne tant du point de vue piétonnier que du trafic routier, d'autant plus que les aveugles et handicapés n'ont plus la possibilité d'entendre le signal qui leur était destiné pour traverser.

Propositions :

- 1) La première proposition indispensable est de rétablir les deux installations lumineuses de protection des passages piétonniers mais en synchronisant ces derniers afin de stopper les véhicules une seule fois, en même temps et d'éviter ainsi que chaque voiture doive s'arrêter pour chaque piéton, ce qui ralentit le flux des véhicules et insécurise les piétons. De plus, le freinage et le démarrage de chaque véhicule pour chaque piéton produit une pollution non négligeable sur cet axe traversant notre bourg. Les bus et trolleybus subissent les mêmes arrêts et démarrages consommant ainsi plus d'énergie.

Le coût approximatif de cette double installation synchronisée de passages piétonniers, comprenant la fourniture, la fixation, la pose et la mise en service des deux passages, s'élèverait à fr. 60'000.– environ.

- 2) Une deuxième proposition serait d'intégrer également à cette nouvelle signalisation, la synchronisation du carrefour de la Rue des Terreaux, distant de environ, afin d'éviter un nouvel arrêt des véhicules. Cette rue sera fortement chargée lorsque le parking des Remparts s'ouvrira. L'évaluation de cette proposition complémentaire pour mise à neuf complète du carrefour avec priorité aux transports publics, serait environ de fr. 80'000.--.
- 3) Si les finances le permettent, il serait bon de moderniser le carrefour de l'Avenue Muller pour faciliter l'accès à la Grand-Rue des véhicules en provenance du centre-ville. En effet, nous avons établi une zone 30 km/h au centre de notre commune pour y diminuer le trafic mais ceci n'est pas suffisamment convaincant car les véhicules doivent attendre trop longtemps au bas de l'Avenue Muller. Ce fait sera aussi aggravé par l'ouverture du parking souterrain des Remparts (coût fr. 80'000.--).

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, membres du Conseil communal, de bien vouloir accepter cette motion, de l'envoyer pour prise en considération et étude à une Commission qui, je l'espère, l'adoptera afin de la transmettre à la Municipalité pour préavis. »

M. R. Chervet remarque que l'augmentation du nombre d'habitants dans les hauts de la commune fera croître le nombre d'utilisateurs des transports publics, ce qui est fort agréable. Ces usagers sont déposés sur le trottoir nord de la Grand-Rue ; certains doivent traverser pour prendre le trolleybus et vice-versa pour ceux arrivant de Vevey et qui prennent le bus pour les hauts. Le trafic Vevey-Montreux ne va certainement pas diminuer, bien au contraire, puisque le parking Nestlé et celui de la place des Anciens-Fossés vont encore intensifier le nombre de véhicules. Si les installations du carrefour de l'avenue Ed.-Müller (cf. point 3 de la motion), pouvaient être remplacées par un giratoire – si la surface le permet – il en serait naturellement très heureux. Mais pour traverser la crevasse que représente la Grand-Rue, coupant notre ville en deux, des ponts sont nécessaires. Ceci se fait par des passages piétonniers situés en face des deux accès (Temple et Coop), et s'ils sont synchronisés et protégés par des feux, c'est mieux. L'idéal, en matière de circulation routière, c'est l'onde verte qui élimine rapidement le flux des véhicules, suivie de l'onde rouge qui bloque tout le trafic en même temps et qui sécurise parfaitement les piétons. On peut aisément comparer la traversée de Vevey, non coordonnée, à l'entrée menant au cœur de Lausanne, équipée de l'onde verte. Merci de soutenir cette motion qui permettra aussi à la Municipalité d'expliquer quelles sont ses intentions au sujet de la circulation à travers notre bourg.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins de l'assemblée soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, **cette motion est transmise à une commission ainsi composée :**

| | | |
|---------------------|-------------------|--------------------------------|
| <u>Présidence :</u> | LIBERAL-RADICAL | Cédric Urech |
| <u>Membres :</u> | LIBERAL-RADICAL | Eric Mamin |
| | SOCIALISTE | Sylvie Conod – Raphaël Onrubia |
| | UDC | David Langelaan |
| | PDC+ Indépendants | Roland Chervet |
| | VERTS | Emmanuelle Wyss |

3.3. Interpellation de Mme S. Conod sur la communication municipale n° 7/2013

Mme S. Conod développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« La communication municipale n° 7/2013 fait état d'une décision de gestion, de compétence municipale, prise par la majorité de l'exécutif. Elle amène le Parti socialiste à interpellier la Municipalité sur un fait de son administration (art. 97 de notre règlement communal).

Nous considérons que cette décision est une attaque frontale et brutale contre la politique de logement social et à loyer modéré dans notre commune comme aussi une attaque contre le personnel communal.

En cette période de pénurie de logements, le contrôle du logement social mis à disposition de la population boélande doit rester aux mains de la Municipalité pour assurer une gestion proche des locataires, directe et optimale.

De plus, cette décision va amener au licenciement de collaboratrices ou de collaborateurs.

Ceci m'amène à poser, au nom du Parti socialiste, les questions suivantes, relatives aux éléments qui fondent cette décision et à ses conséquences :

1. Combien de personnes sont-elles concernées par les suppressions de postes ? Quelles sont les mesures d'accompagnement prévues ?
2. Est-ce qu'une évaluation externe, faite par des professionnels, a été demandée ?
3. Quel a été l'avis de la Cour des comptes du Canton au sujet du service des gérances de la Commune ?
4. Quelles sont les personnes qui ont été auditionnées par la Cour des comptes ?
5. Une partie des logements loués par la Commune étant à loyers modérés, comment la Municipalité s'assurera-t-elle que les critères sociaux actuellement appliqués seront pris en compte lors de l'attribution des appartements ?
6. Pour l'entretien et les rénovations, qui établira les préavis à l'intention du Conseil communal et qui attribuera les mandats aux entreprises ?
7. Quel est le coût de cette externalisation du service des gérances ?

Je demande une réponse écrite de la Municipalité. »

La parole n'étant pas demandée, **le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

3.4. Interpellation de Mme E. Wyss concernant l'externalisation de la gérance communale

Mme E. Wyss développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Nous avons appris que les bâtiments de la commune allaient être gérés par une ou des gérances privées.

Le groupe des Verts regrette les conséquences de cette décision sur les emplois de la Commune et déplore que d'autres solutions n'aient pas été choisies, comme par exemple le renforcement des compétences à l'intérieur du service.

Nous avons des doutes quant à la mise en œuvre d'un tel projet.

De plus, nous sommes inquiets quant à l'attribution des logements en fonction de critères sociaux, et au maintien d'une politique de loyers modérés, puisque les gérances calculent leurs honoraires en fonction du total des loyers encaissés.

Nous demandons aux Municipaux qui ont pris cette décision de nous informer sur les points suivants :

Pourquoi la Municipalité a-t-elle choisi aujourd'hui de confier à des gérances ses immeubles alors qu'elle affirmait en 2011 qu'une gestion à l'interne était le meilleur moyen de garder le contrôle sur le processus décisionnel ? (audit de la Cour des comptes sur la gestion des immeubles locatifs communaux soumis au marché libre dans six communes vaudoises).

Quels sont les bénéfices attendus par la Commune de cette mesure ?

Quel mandat la Municipalité va-t-elle confier à ces gérances pour définir une planification de rénovation et d'entretien à moyen et long terme comme le demandait M. G. Chervet dans sa motion (du 7.12.2011 intitulée « La propriété est aussi une responsabilité ») ? Et avec quel budget ?

Comment la Municipalité va-t-elle veiller à la qualité écologique des rénovations, dans une perspective d'économies d'énergie et de protection de l'environnement, conformément au programme de législature 2011-2016 qui prévoit une mise en conformité progressive du patrimoine immobilier sur le plan énergétique ?

Quels surcoûts peut-on attendre, sachant que les gérances prélèvent habituellement 10% sur les travaux de rénovation exécutés ?

Qui fera les préavis de rénovation à l'intention du Conseil communal ?

Dans une entreprise, lorsque les employé-e-s savent qu'il y aura des licenciements, leur santé – et leur motivation – se trouvent rapidement affectées par la tension et l'anxiété générées par ce type de situation. De ce fait, nous désirons savoir dans quel délai le personnel du service concerné apprendra qui est touché et qui ne l'est pas.

En quoi consisteront les mesures d'accompagnement ? S'agira-t-il d'un certain nombre de mois de salaires versés aux personnes licenciées qui ne retrouveraient pas d'emploi ? Ou d'autres mesures sont-elles envisagées, et lesquelles ?

Je remercie la Municipalité de bien vouloir nous donner une réponse écrite. »

La parole n'étant pas demandée, **le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

4. Préavis

4.1. Préavis municipal N° 3/2013 – Intégration des Services de défense contre l'incendie et de recours Pèlerin, Pléiades, Riviera et Montreux-Veytaux dans l'Association de communes Sécurité Riviera et modification des Statuts y relatifs

La parole n'est pas demandée. Cet objet a d'ores et déjà été renvoyé à une commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|-------------------|--------------------------------------|
| <u>Présidence</u> : | PDC+ Indépendants | Willy Bühlmann |
| <u>Membres</u> : | LIBERAL-RADICAL | Patrice Wenger – Raoul Baud |
| | SOCIALISTE | François Bercher – Jacques Vallotton |
| | UDC | Yohan Ziehli |
| | VERTS | Alexis Brasseur |

4.2. Préavis municipal N° 4/2013 – Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|------------|---------------------|
| <u>Présidence</u> : | SOCIALISTE | Christiane Rithener |
|---------------------|------------|---------------------|

| | | |
|------------------|-------------------|---|
| <u>Membres :</u> | LIBERAL-RADICAL | Christine Hausherr-de Maddalena – Pierre-André Bugnon |
| | SOCIALISTE | Nicole Rivet |
| | UDC | David Langelaan |
| | PDC+ Indépendants | Jean-Wilfrid Fils-Aimé |
| | VERTS | Elisabeth Leimgruber |

4.3. Préavis municipal relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2012

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission de gestion.

4.4. Préavis municipal N° 5/2013 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission de gestion.

4.5. Préavis municipal N° 6/2013 - Gestion et comptes 2012 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

4.6. Préavis municipal N° 7/2013 – Gestion et comptes 2012 du Fonds culturel Riviera

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

5. Rapports

5.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 24/2012 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 140'000.-- pour la construction d'une chambre brise énergie avec rejet dans le ruisseau de Sully et pour des mesures d'amélioration du ruisseau de Sully

M. le Syndic indique qu'en vertu de l'art. 103 du règlement du Conseil communal, la Municipalité a décidé de retirer ce préavis, les accords établis n'ayant pas pu être entérinés compte tenu des inconnues qui subsistent encore dans l'aménagement de la 2^{ème} partie du plan de quartier. Le préavis sera déposé à nouveau le moment venu et des éléments complémentaires pourront alors être donnés à la commission.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Ce préavis est donc retiré.**

5.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 2/2013 - Demande de crédit de Fr. 106'000.-- pour la rénovation de la cuisine et de l'office du restaurant de l'Escale

Rapporteur : M. David Langelaan

M. R. Onrubia se dit surpris que la commission accepte ces travaux alors que cette cuisine n'est pratiquement jamais utilisée. Dépenser fr. 106'000.– pour un aménagement professionnel, ou semi-professionnel, pour des gens qui vont somme toute faire un peu de « dînette » de temps en temps lui paraît exagéré.

M. D. Langelaan remarque, comme expliqué dans le préavis et dans le rapport, que l'usage exclusif de cette cuisine n'est pas l'objet principal de cette rénovation. Celle-ci est rendue nécessaire essentiellement parce que les services d'hygiène ont estimé qu'elle n'était plus aux normes. Rénover cette cuisine n'est donc pas un « luxe », mais une nécessité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (quatre avis contraires et onze abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal No 2/2013

- Oûi le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux de transformation et d'amélioration de la cuisine et de l'office de la cafétéria de l'Escale, institution sise dans l'immeuble communal de la rue du Léman 7 ;
2. d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 106'000.--, à prélever par le débit du compte n° 9143.062.00 "Réfection cuisine de l'Escale" ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit par le compte n° 9282.001.00 "Dépenses et investissements futurs" doté à ce jour de Fr. 8'062'000.-- ;
4. de financer cet investissement par la trésorerie courante.

6. Communications municipales

6.1. Communication municipale no 7/2013 – Externalisation de la gérance communale

Cette communication, qui a été distribuée, n'est pas lue.

- Rapport d'activités 2012 de la CORAT
- Rapport d'activité 2012 et comptes de la Commission prévention Riviera

* * * * *

Mme N. Rimella, municipale, revient sur l'intervention de M. G. Vernez, lors de la dernière séance, qui s'inquiétait du projet de construction d'un ponton et d'un lift à bateau. Elle rappelle que pour toute construction sur le domaine public lac, tel que c'est le cas ici, le Canton se charge des formalités de mise à l'enquête. Toutefois, la Municipalité est préalablement sollicitée pour donner son avis. Si la Municipalité a donné un préavis favorable à ce projet, c'est que celui-ci se trouve entièrement sur le domaine public lac et que sa construction n'empêche pas un passage public piéton sur le lac ni les aménagements à faire tout au long de son parcours. De plus, les propriétaires concernés se sont engagés par écrit sur le fait que le ponton n'obstruera pas le passage des piétons et que la rampe d'accès des rails existante sera détruite. Ils ne s'opposeront pas non plus à la réalisation d'un cheminement piétonnier le long des rives, pour autant que le tracé n'empiète pas sur leur propriété. Dès lors que la création d'un cheminement piétonnier reste possible malgré la réalisation du ponton et du lift à bateau, et suite aux engagements des propriétaires, la Municipalité n'avait pas à préavis défavorablement à cette construction, ceci d'autant plus qu'elle empiètera moins sur le passage que l'existante.

7. Propositions individuelles et divers

M. G. Vernez remarque que cette réponse est un épisode de plus dans le lourd dossier des rives du lac. Sans enthousiasme, sans conviction, sans certitudes, personne ne peut mener à bien un grand projet. Pire, en mettant constamment en évidence les critères défavorables à l'initiative (prolongement des délais légaux, système de défense des propriétaires pris en considération, pas de négociations, affaire du ponton, coûts et indemnités présentés de façon bizarre), la Municipalité montre qu'elle n'a pas envie d'avancer dans ce dossier. Les Boélands ne sont d'ailleurs pas dupes de cette situation. A-t-on déjà entendu ne serait-ce qu'une seule fois un membre de la majorité politique dire qu'il faut aller de l'avant ? Pourtant, sur des sujets importants (achat du Château, rénovation de la Salle des Remparts, séance annuelle de présentation des comptes), il y a des tables rondes qui débouchent sur des débats clairs, ciblés, constructifs. Mais pas sur ce sujet-là. En 1929 déjà, M. Henri Simon, Conseiller d'Etat, promettait solennellement aux Vaudois qu'ils auraient bientôt accès aux rives du lac. Aujourd'hui, peut-être que l'intéressé se demanderait si La Tour-de-Peilz fait partie du canton de Vaud ! Il y a pourtant des autorités exécutives qui font preuve d'altruisme. Le Conseil fédéral, à deux reprises, après avoir combattu deux initiatives finalement acceptées par le peuple, a convoqué les initiants la semaine qui a suivi la votation. Le Conseil d'Etat a lui aussi récemment discuté avec les personnes qui ont déposé un référendum concernant le toit du futur Parlement cantonal et une solution a été trouvée. Dans le cas qui nous

occupe, le mandataire chargé d'étudier et de présenter des variantes sur le futur chemin piétonnier a été nommé il y a plus d'une année et il n'a pas encore pu commencer son travail. Dans ce dossier, les règles de la démocratie locale sont plus bafouées qu'honorées. Il y a un manque de civisme. La Municipalité n'a plus le droit d'être neutre ; elle a l'obligation de faire avancer ce projet.

M. E. Balestra souhaiterait, après l'annonce de la volonté municipale de confier la gestion des immeubles communaux à des gérances privées, obtenir une liste des démarches qui ont été entreprises par la municipale concernée, depuis le début de la législature, afin d'améliorer les performances de la division « gérances » du Service des domaines et bâtiments. Le règlement communal indique, à son art. 100, « qu'un conseiller peut adresser une simple question ou émettre un vœu à l'adresse de la municipalité. Il n'y a pas de vote ». Il est donc tout à fait en droit de demander à la municipale concernée de s'exprimer sur les démarches qui ont été entreprises. Il ne demande pas une réponse par écrit ; une réponse orale lui suffirait.

Mme T. Aminian, municipale, ne souhaite pas entrer dans le détail de ce qui a été entrepris depuis deux ans dans ce service. Le rapport de gestion indique qu'un certain nombre d'appartements ont été rénovés dans les règles de l'art et que les loyers ont été adaptés sans dépasser les limites tolérables par la majorité des gens qui se trouvent dans la fourchette de la classe moyenne. Ces appartements ont été attribués sur la base des règles établies par la Municipalité, en tenant compte des besoins des personnes qui s'étaient inscrites. Pour que le service puisse mener à bien son travail de gérance, la Municipalité a mis au budget de cette année l'achat d'un programme informatique, développé par l'EPFL, qui permet d'évaluer les rénovations qui sont à faire, et d'un programme complémentaire qui permet d'adapter les loyers par la suite. Le personnel du service a été encouragé à suivre une formation par rapport à ce programme et une formation dans le domaine énergétique. Pour des informations plus complètes, elle préfère prendre le temps d'en discuter avec ses collègues de la Municipalité afin de donner une réponse collégiale.

M. E. Balestra se dit satisfait de cette réponse et attend les compléments d'informations de la part de la Municipalité.

M. G. Helbling indique que, bien que son intérêt principal pour la royauté reste avéré, ce n'est pas d'une délocalisation des coûts du carrosse communal dont il souhaite parler, mais de la petite reine, électrifiée ou traditionnelle, utilisée par bon nombre de nos concitoyens et, dit-on, occasionnellement par des membres du personnel communal.

Qu'est-ce qu'une bande, respectivement une piste cyclable ? Celle-ci est censée désigner, sur une chaussée à plusieurs voies, la partie dévolue aux cyclistes. Elle est délimitée au sol par une longue ligne jaune discontinue, son flux de circulation restant toujours unidirectionnel. La planification d'une bande-piste cyclable est envisageable le plus souvent en milieu urbain et constitue la meilleure aide à la pratique de la bicyclette tant pour des raisons de place que d'usage et de financement. Dans la plupart des cas, il est retenu de mettre à disposition une bande-piste cyclable à la montée. Elle permet, de par la présence du cycliste sur la chaussée, d'introduire non seulement une certaine forme de modération de la vitesse du trafic motorisé, mais également de signaler aux utilisateurs de l'espace public que les cyclistes existent et que ce mode de déplacement constitue pour eux une alternative valable à l'automobile dans le choix d'un mode de déplacement alternatif.

Bien que par le passé un effort fut fait dans notre commune afin de délimiter trois axes principaux pour les vélos, force est de constater que les bandes-pistes cyclables, dans la plupart des rues principales de notre commune, sont aujourd'hui séquencées et, par exemple en montée, inexistantes. Lors de l'ouverture de chantiers, la sécurité des cyclistes n'est pas toujours prise en considération de manière efficace, à l'instar du chantier actuel sur la route de Saint-Maurice-Maladaire en direction de Montreux, où les cyclistes ont de grandes chances de se voir accidentés.

Il souhaite poser quatre questions à la Municipalité en relation avec la mobilité douce, sujet qui le préoccupe en tant que cycliste gravement accidenté par le passé à l'avenue des Alpes :

- 1.- La signalisation horizontale actuelle étant dans la plupart des cas devenue obsolète, pourrait-on recevoir des informations quant au dispositif envisagé ce printemps afin de faire repeindre de nouveaux logos « vélos » sur les pistes ainsi que le marquage des lignes jaunes d'une manière plus circonstanciée ?
- 2.- La Municipalité est-elle consciente de l'existence de nombreux points noirs en début et fin de pistes cyclables sur l'ensemble des axes des avenues Perrausaz-Chailly, Baumes, Alpes ?
- 3.- Considérant les nouvelles populations attendues dans les quartiers de Vassin et de la route de Chailly, la Municipalité compte-elle prochainement demander l'établissement d'un diagnostic du réseau urbain, afin d'en proposer une amélioration, voire une possible extension des bande-pistes cyclables ?

4.- L'actuelle interdiction de circuler à la descente sur le pont CFF, entre le chemin de Béranges et l'avenue Traménaz, posant manifestement problème pour bon nombre d'usagers à vélo, ne pourrait-on pas envisager d'introduire prochainement la possibilité de circuler sur le trottoir du pont, dans le contexte « Fairplay Piétons-Vélos », concept déjà mis en place avec succès entre la poste et le Temple ? Une communication orale ou écrite serait la bienvenue.

Mme M. Keller souhaite remercier la Municipalité d'avoir rénové (bitume et éclairage) le chemin piétonnier qui relie l'avenue de la Condémine et l'avenue Bel-Air. D'anciens Boélands avaient appelé ce passage « le chemin de la saucisse ». Rénové, espérons qu'il méritera une appellation peut-être plus poétique.

M. G. Chervet revient sur la communication municipale no 7/2013. Dans l'attente des compléments écrits aux questions tout à fait légitimes posées par les deux interpellations, il aimerait donner son point de vue personnel. A son avis, cette décision permettra

- une gestion immobilière apolitique, effectuée par des professionnels aguerris, avec une gestion de planification des travaux à réaliser et de bonnes compétences techniques et juridiques
- une gestion immobilière qui ne soit pas influencée par une gestion de cas sociaux et qui permette de séparer clairement les rendements immobiliers de l'action sociale de la Commune par une attribution budgétaire claire et maîtrisée de l'action sociale. Cela fait 20 ans qu'il demande cela. Peut-être qu'enfin nous irons dans le sens d'une transparence au niveau des coûts de l'action sociale. Le but n'est pas d'en faire moins, mais que cela soit visible et que l'on sache ce que l'on fait
- une gestion immobilière qui ne se fasse plus au gré des changements de locataires. Devoir dépenser fr. 100'000.- (montant soumis à la Commission des finances) pour des travaux à réaliser après le départ d'un locataire fidèle depuis plus de 50 ans et constater que le loyer est au quart du prix du marché, cela laisse songeur
- une gestion immobilière qui ne laisse pas la place à une éventuelle possibilité de copinage dans l'attribution des appartements, mais qui répond à une règle générale à fixer par la Municipalité à cet effet (cf. interpellation de Mme Ch. Rithener concernant l'attribution des appartements)
- une gestion immobilière qui soit « fusion-compatible », les deux villes voisines ayant déjà confié leur parc immobilier à des professionnels externes depuis plusieurs années, et ce à entière satisfaction

Il ne relève pas à ce stade les économies potentielles que cette réorganisation va apporter à notre commune à moyen et long terme, après les nécessaires mesures d'accompagnement qui seront à prendre ces prochains mois. Pour toutes ces raisons, il tient à féliciter la majorité de la Municipalité pour sa décision progressiste et adéquate allant dans le sens d'une gestion optimale du ménage communal.

M. R. Onrubia revient sur les comptes de la Commission prévention Riviera, dans lesquels on constate que les frais du Service des affaires intercommunales représentent à peu près 30% des charges de cette commission. Il trouve regrettable qu'il n'y ait pas plus d'actions menées (cinq l'année dernière) et moins de frais de gestion.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21 h 05 en rappelant à toutes celles et ceux qui participent à la sortie du Conseil ce samedi que le rendez-vous est fixé à 8h15 au Collège Courbet.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

A. Pakula

C. Dind